

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024 A 14h00

DELIBERATION

N° 2024-03

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Maryline RIEU, Isabelle MEIFFREN, Dominique DUPOUY, Maria VENANCIO, Christiane BOURG, Cathy GUTH, Nicole CASTAN, Gilbert ALIENNE.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre CASELLAS à Madame Maryline RIEU, Madame Corinne GINER à Madame Isabelle MEIFFREN, Madame Elisabeth TOURNEIX-PALLME à Christiane BOURG.

Absents excusés : Madame Elisabeth HUSSON-BARNIER, Messieurs Dominique FOUCHIER, David MARTINEZ.

Date de convocation : 31 janvier 2024

Nombre de membres présents : 8

OBJET : DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET 2024 DE LA RESIDENCE LES CEVENNES (DM1)

Madame RIEU, vice-présidente, rappelle au conseil d'administration que le budget primitif est un acte prévisionnel et que des ajustements sont nécessaires en cours d'exercice, afin de permettre l'exécution budgétaire conformément à la nomenclature M 22.

Ainsi, Madame la Trésorière demande qu'une décision modificative soit prise afin d'effectuer une régularisation d'écriture comptable relative au budget 2024 de la résidence Les Cévennes.

Il s'agit d'assurer la correspondance des comptes d'amortissement au chapitre 28 en recettes d'investissement (montants inchangés) et 68112 en dépenses d'exploitation, dans la logique d'équilibre qui doit être respectée.

Il est donc nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget 2024 de la résidence autonomie « Les Cévennes » de la façon suivante :

SECTION EXPLOITATION :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF – 60624 : Fournitures administratives		273,01 €		
TOTAL D011 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		273,01 €		
DF – 68112 : DAP - Immobilisations incorporelles	273,01 €	-	-	-
TOTAL D016 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	273,01 €			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	273,01 €	273,01 €		

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240208-DEL2024-03-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration** :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires relatives au budget 2024 de la résidence Les Cévennes telles qu'indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

